

Image not found or type unknown



Abonnements télévision dans une hlm

Par **mathieuyv_old**, le **13/11/2007** à **09:14**

Je suis actuellement logé par l'office public de l'habitat de la ville d'Epinal.
Cet organisme impose à ses locataires un abonnement NOOS numérizable pour une somme de 106 euros / an.
Est-ce légal qu'un organisme public accorde un monopole à une société privée ?
Comment puis-je me libérer de cet abonnement car je paye déjà un abonnement télé avec ma connexion internet.
Merci de m'informer.